



Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 27/07/2020

Version : 1.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

1.2. Utilisation prévue du produit

Nettoyant pour surfaces en pierre naturelle.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Flam. Liq. 3 H226

Skin Sens. 1A H317

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



Mot de signal (GHS-US / CA)

: avertissement

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Conserver le récipient bien fermé.

P240 - Conteneur sol / bond et équipement de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Utilisez uniquement des outils anti-étincelles.

P243 - Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P321 - Traitement spécifique (voir rubrique 4 de cette FDS).

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P333 + P313 - En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 - En cas d'incendie : utiliser des moyens appropriés (voir section 5) pour éteindre.
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Alcool isopropylique	(N ° CAS.) 67-63-0	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Copolymère acrylique fluoré	(N ° CAS.) Secret de commerce *** HMIRA	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-	(N ° CAS.) 2682-20-4	0.0047 – 0.0053	Acute Tox. 3 (oral), H301 Acute Tox. 3 (cutanée), H311 Acute Tox. 2 (Inhalation : poussière, brouillard), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Chronique aquatique 1, H410

Texte intégral des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée comme secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

*** Une exemption a été accordée à la Loi sur l'examen des informations sur les matières dangereuses (HMIRA) pour les composants indiqués ci-dessus comme secret commercial. Voir ci-dessous pour les numéros de registre et les dates correspondantes auxquelles les exemptions ont été accordées:

Copolymère acrylique fluoré - 12090; 13/04/2018

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Sensibilisation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Lentilles de contact : Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut être inefficace, mais de l'eau doit être utilisée pour refroidir le contenant exposé au feu.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau lourd. Un jet d'eau lourd peut répandre du liquide brûlant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Acide hydrochlorique. acide hydrofluorique. Acides organiques. Aldéhydes. Cétones. Fumée.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols). Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Faites particulièrement attention pour éviter les charges électrostatiques.

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile. Arrêtez la fuite si cela est sécuritaire.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone. Éliminez les sources d'inflammation.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenez tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement. Absorber et / ou contenir le déversement avec un matériau inerte. Ne pas absorber dans des matières combustibles telles que : sciure de bois ou matière cellulosique. N'utilisez que des outils anti-étincelles.

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement: Manipulez les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. N'utilisez que des outils anti-étincelles.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Conformez-vous aux réglementations applicables. Prenez des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. Mettre à la terre et coller le conteneur et l'équipement de réception. Utilisez du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage: Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant bien fermé. Conserver dans un endroit ignifuge.

Matériaux incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Alcalis.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Nettoyant pour surfaces en pierre naturelle.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Alcool isopropylique (67-63-0)		
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
États-Unis ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
États-Unis ACGIH	Indices d'exposition biologique (BEI)	40 mg / l Paramètre : Acétone - Milieu : urine - Temps de prélèvement : fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail (arrière-plan, non spécifique)
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	980 mg / m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	980 mg / m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg / m ³)	1225 mg / m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm (10 % LIE)
Alberta	OEL STEL (mg / m ³)	984 mg / m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Alberta	OEL TWA (mg / m ³)	492 mg / m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg / m ³)	1230 mg / m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg / m ³)	983 mg / m ³

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

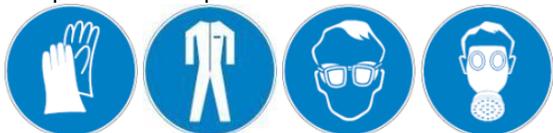
Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve et Labrador	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve et Labrador	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg / m ³)	1230 mg / m ³
Québec	VECD (ppm)	500 ppm
Québec	VEMP (mg / m ³)	985 mg / m ³
Québec	VEMP (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Yukon	OEL STEL (mg / m ³)	1225 mg / m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Yukon	OEL TWA (mg / m ³)	980 mg / m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Un équipement de lavage oculaire / corporel approprié doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables peuvent être libérés. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Utilisez un équipement antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants. Porter des vêtements ignifuges / ignifuges.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair
Odeur	: Sucré
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: 5.5 – 6.5
Taux d'évaporation	: Indisponible

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)
Point de rupture	: Coupe fermée à 60 °C (140 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 0.993
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Réagit violemment avec les oxydants puissants. Risque accru d'incendie ou d'explosion.
- 10.2. Stabilité chimique :** Liquide et vapeurs inflammables. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Alcalis.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Ne devrait pas se décomposer dans les conditions ambiantes.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et CL50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classés

pH : 5,5 - 6,5

Lésions oculaires / irritation : Non classés

pH : 5,5 - 6,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes / blessures après contact oculaire : Peut causer une légère irritation des yeux.

Symptômes / blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et CL50 :

Alcool isopropylique (67-63-0)

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

DL50 cutanée lapin	12956 mg / kg (16,4 mL / kg pc)
CL50 Inhalation Rat	72600 mg / m ³ (Durée d'exposition : 4 h)
ATE US / CA (cutanée)	12,956.00 mg / kg de poids corporel
ATE US / CA (vapeurs)	72,600.00 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	72,600.00 mg / l / 4h
Copolymère acrylique fluoré (secret commercial)	
DL50 orale rat	> 5000 mg / kg
CL50 Inhalation Rat	1,5 mg / l / 4 h
ATE US / CA (vapeurs)	1,50 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg / kg
DL50 cutanée lapin	200 mg / kg
CL50 Inhalation Rat	0,11 mg / l / 4h
ATE US / CA (cutanée)	200,00 mg / kg de poids corporel
ATE US / CA (vapeurs)	0,11 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	0,11 mg / l / 4h
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Non classés.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 Poisson 1	9640 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [flow-through])
EC50 Daphnie 1	13299 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CE50 Autres organismes aquatiques 1	1000 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Desmodemus subspicatus)
CL50 Poisson 2	11130 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 2	1000 mg / l (Durée d'exposition : 72 h - Espèce : Desmodemus subspicatus)
Copolymère acrylique fluoré (secret commercial)	
EC50 Daphnie 1	> 120 mg / l (puce d'eau)

12.2. Persistance et dégradabilité

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Pow)	0,05 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Information additionnelle: Manipulez les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Écologie - Déchets: Évitez le rejet dans l'environnement.

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT

Nom d'expédition : COMPOSÉS, LIQUIDE DE NETTOYAGE (Isopropanol)
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : NA1993
Codes d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III



14.2. Conformément à IMDG

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (Isopropanol)
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1993
Codes d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III
EmS-No. (Feu) : FE
EmS-No. (Déversement) : SE



14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (Isopropanol)
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1993
Codes d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 3 L



14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (Isopropanol)
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1993
Codes d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur	
Classes de danger SARA Section 311/312	Risque pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger physique - Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act) Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de la SARA des États-Unis	
SARA Section 313 - Déclaration des émissions	1 % (uniquement si fabriqué par le procédé acide fort, pas de notification du fournisseur)
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. SP - SP - indique une substance identifiée dans une proposition de règle relative aux nouveaux usages importants.

15.2. Réglementations des États américains

Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au myrcène, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom chimique (n ° CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction féminine	Toxicité pour la reproduction masculine
Myrcène (123-35-3)	X			

Alcool isopropylique (67-63-0)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir

États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) - Liste des dangers pour l'environnement

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

15.3. Règlements canadiens

Alcool isopropylique (67-63-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)

Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 07/27/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 2 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Aquatique Aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Chronique aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact avec la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel si inhalé
H332	Nocif si inhalé

Concentré STONETECH® Revitalizer® Nettoyant et protecteur

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)